



HABILITATION ELECTRIQUE

H0/B1/B1V/BR/BC/B2/B2V/BE

ESSAI, MESURAGE, VERIFICATION

PERSONNEL ELECTRICIEN

Contexte :

- Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions.
- L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18-510 comme référence des normes.

Objectifs :

- Exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse et haute tension dans le respect des prescriptions de la nouvelle norme NF C 18-510

Personnes concernées :

- Personnel électricien chargé d'assurer des travaux, des dépannages des essais des mesures ou autres opérations sur des ouvrages électriques en basse ou haute tension

Prérequis :

- Pas de compétences en électricité nécessaire
- Maîtrise de la langue française

Accessibilité :

- La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Nous consulter au préalable.

Dispensateur de formation :

- Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510

Durée du stage :

- Formation initiale : 3 jours
- Formation recyclage : 1,5 jours

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Exposés interactifs pour la théorie, étude de cas
- Mise en situation pratique et jeux de rôle
- Manipulations de dispositifs de sécurité, d'EPI et de composants électriques

Mode de validation :

- Certificat de stage
- Évaluation à la fin de la formation
- Délivrance d'un avis après formation et d'un titre d'habilitation pré-renseigné

Dispositif de suivi :

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de stage
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur

Responsable pédagogique / Référent handicap :

- Stéphane SANGORRIN

CONTENU DE LA FORMATION

PARTIE THEORIQUE

- Notions élémentaires d'électricité
- Les dangers de l'électricité
- Le courant électrique et le corps humain : Matériel de protection individuel et collectif
- Les zones à risque électrique
- Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux
- Analyse générale des nouvelles règles de sécurité décrites dans la publication NF C18-510
- La consignation : procédure et matériel
- Les niveaux d'habilitation
- Risques encourus lors d'opérations sur ou au voisinage d'ouvrages électriques et protections contre ces risques
- Consignes et documents écrits
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité
- Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Ouvrage et installations haute tension
- Travaux pratiques et évaluation pratique conformément à la réglementation
- Évaluation des acquis par un test
- Pour le recyclage :** Partage d'expérience du stagiaire en ouverture

MISE EN SITUATION PRATIQUE

- Évaluation des risques électriques
- Mettre en place les protections nécessaires
- Travailler ou circuler dans une zone protégée
- Travailler en sécurité selon matériel et situations
- Remonter les difficultés rencontrées
- Intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie
- Rédiger les documents applicables et transmettre les informations
- Mettre en œuvre les procédures de consignation
- Protéger une zone de travail par obstacle ou isolation (pose de nappe isolante)
- Assurer la surveillance d'une zone de travail



Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation, équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs, délais ou modalités d'inscription, merci de nous contacter : Tél. 06 67 30 86 72 / 05 58 70 36 88

ou par courriel : sango64@me.com / accueil.s2consulting@gmail.com

S2 FORMATION, 323 route de Soule - 40390 SAINT MARTIN DE HINX

SAS au capital de 2 000 € - R.C.S Dax B 901 968 644

SIRET 90196864400012 - Code APE 8559A - Déclaration d'existence n° 75 40 01726 40

Version 1 du 01/09/2021